

28.09.2011 - 11:33 Uhr

bonus.ch: quelles différences avec le portail de la Confédération priminfo.ch?*Lausanne (ots) -*

Dorénavant, le portail web de l'Office fédéral de la santé publique propose aux assurés un comparateur en ligne des primes d'assurance maladie, similaire à celui de portails commerciaux tels que bonus.ch.

bonus.ch prône la notion de concurrence en proposant la comparaison de différents prestataires sur son site web. Nous accueillons donc favorablement la présence sur le web de ce nouveau portail, un outil supplémentaire permettant aux assurés de choisir leur prestataire d'assurance maladie.

Cependant, par rapport au portail de la Confédération, bonus.ch se distingue sous plus d'un aspect. Tout d'abord, bonus.ch permet de commander auprès des caisses-maladie qui l'autorisent une offre d'assurance sur la base des données saisies sur le comparatif. Cette offre sera envoyée par Internet de manière quasiment instantanée. Le site priminfo.ch ne le permettra pas. Les utilisateurs auront le choix entre deux solutions: soit se rendre sur le site de la caisse-maladie choisie et saisir toutes leurs données à nouveau, soit imprimer leur demande, puis l'envoyer par courrier à la caisse-maladie choisie. Dans ce dernier cas, l'offre leur parviendra par courrier dans un délai de plusieurs jours, après saisie manuelle des données et en fonction des capacités de traitement des différentes caisses. Ce processus entraîne non seulement des retards et des erreurs, mais encore des frais administratifs de l'ordre de CHF 100.-. Il s'agit donc d'un montant bien supérieur aux rémunérations versées par les caisses-maladie aux portails de comparaison. Il vient encore alourdir les coûts de gestion des caisses-maladie qui sont pourtant restés stables ces dernières années. Par ailleurs, les assurés devront s'y prendre suffisamment tôt pour pouvoir respecter le délai de résiliation fixé au 30 novembre.

bonus.ch évolue constamment en fonction des besoins des assurés. En cette période de prolifération des modèles d'assurance et d'émergence de modèles alternatifs, le portail offre à ses utilisateurs une nouveauté d'un grand intérêt: en exclusivité dès aujourd'hui, sur la page des résultats du comparatif, pour chaque modèle d'assurance alternatif bonus.ch donne aux assurés la possibilité de savoir quels sont les médecins disponibles rattachés à un centre de soins ou faisant partie d'une liste de médecins de famille. En effet, au cours de l'année 2010, nous avons constaté qu'un grand nombre d'assurés se tournaient vers les modèles alternatifs sans une connaissance adéquate des conditions et des contraintes de ceux-ci. La conséquence a été un retour au modèle traditionnel pour certains assurés. Avec notre nouvel outil, les assurés auront directement la possibilité de choisir un médecin à l'intérieur d'un réseau de santé, ou encore de vérifier si leur médecin traitant figure dans la liste de l'assurance souhaitée. Ils pourront ainsi contribuer à faire baisser les coûts de la santé en toute connaissance de cause.

En tant que portail commercial, bonus.ch finance la production et la mise à jour d'informations de qualité pour les assurés. Le comparateur en ligne de bonus.ch est notamment le seul en mesure de fournir des indicateurs concernant les taux de réserve et la stabilité des primes des différents assureurs. Il s'agit d'informations précieuses, qui permettent aux assurés d'estimer la solidité financière d'une caisse-maladie.

Le portail bonus.ch offre également d'autres modules, notamment un optimisateur de franchise et un grand nombre d'informations utiles pour les assurés: des conseils et astuces pour économiser sur sa prime maladie, les étapes et points-clés pour le changement de caisse, ainsi que des vidéos explicatives qui permettent d'obtenir des informations complètes au sujet de l'assurance maladie de manière simple et accessible.

Lien vers le comparatif d'assurance maladie:
<http://www.bonus.ch/zr35BH4.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100704780> abgerufen werden.